

DANS CE NUMÉRO :

Élections du 24 mai : deux visions s'affrontent 1-2

Présentation de ma candidature au poste de présidence 2-3

Appui à Michèle Marcotte 3

Élections au poste de présidence du SEHY 3-4

Précisions relatives à la suspension de M. Bédard en 2000 4

Élections au poste de deuxième vice-présidence 5

Élections à l'assemblée générale du 24 mai 5

Élections du 24 mai : deux visions s'affrontent

Un choix démocratique pour les membres

On entend souvent dire qu'il manque de relève dans le monde syndical pour défendre les droits des travailleurs. Cette réalité n'échappe pas à notre syndicat. Par contre, pour une rare fois, deux enseignants se présentent à la tête du SEHY lors de l'élection qui aura lieu le mardi 24 mai à 18 h 30 à l'école secondaire de la Haute-Ville de Granby. Deux enseignants, deux philosophies, deux styles très différents : un choix démocratique pour les membres.

24 mai : une décision importante avant les élections

Le lundi 9 mai dernier, le Conseil d'administration du SEHY, composé de neuf membres, a pris une importante et difficile décision au meilleur de sa conscience, soit d'exclure comme membre du SEHY, jusqu'au 30 juin 2012, M. Luc Lajoie, deuxième vice-président. Cette décision a été prise suite à une enquête du Conseil d'administration et est basée sur l'article 15 A) 3 de nos Statuts et Règlements. Il est important de spécifier que le résultat du vote fut de

6 pour et de 3 contre. Par ailleurs, les trois membres du Conseil d'administration qui ont voté contre la proposition, dont M. Lajoie, ont enregistré leur dissidence, ce qui signifie une contestation marquée de leur part. Vous serez donc en mesure de constater que même au cœur du Conseil d'administration, deux visions s'affrontent. Est-ce deux interprétations de nos statuts? Ce sera à vous de trancher le 24 mai lorsque les faits vous seront présentés.

M. Lajoie a demandé un appel de cette décision

Tel que prévu à l'article 16 de nos Statuts et Règlements, un membre exclu peut en appeler de la décision et ce sont donc les membres présents à l'assemblée générale du 24 mai prochain qui devront trancher. Par ailleurs, plusieurs membres ont reçu des courriels de M. Lajoie dans lesquels il relate qu'il est victime d'une injustice de la part du Conseil d'administration. Si nous avons décidé de ne pas diffuser les faits qui lui sont reprochés, c'est que nous voulions éviter que des interprétations biaisées de cette décision puissent lui porter atteinte inutilement.

Les élections suivront cette décision importante

Étant donné que M. Lajoie se présente au poste de deuxième vice-président, poste qu'il occupait depuis le 1^{er} juillet 2010, la décision de l'exclure ou non aura une incidence directe sur la suite des choses. Si l'assemblée maintient la décision d'exclusion, M. Lajoie ne pourra pas se présenter aux élections qui suivront. Par contre, si l'assemblée défait la décision d'exclusion, M. Lajoie demeurera membre et il pourra espérer gagner ses élections dans les minutes qui suivront puisque sa mise en candidature sera recevable.

Les rumeurs ou les attaques mesquines

Certaines personnes aimeraient peut-être voir un lien entre la décision des six membres du Conseil d'administration et l'élection de M. Lajoie, lien qui laisse place à de nombreuses interprétations. Il est important de savoir qu'aucun lien n'existe entre ces deux événements. Il y a des enjeux, des incidences qui peuvent découler de la première décision, mais aucun lien direct.



Élections du 24 mai : deux visions s'affrontent (suite)

Michèle Marcotte ou Éric Bédard

Pour avoir travaillé avec ces deux enseignants qui ne manquent pas de courage, je peux sans l'ombre d'un doute affirmer qu'ils ont défendu nos droits avec les meilleures intentions du monde, mais dans des styles très différents. J'ai énormément confiance en leur volonté, leur talent, leur intégrité et leur but incontestable de défendre nos droits et d'obtenir de meilleures conditions de travail pour nous tous. Je leur souhaite la meilleure des chances.

Ma position

Puisqu'elle a démontré de

grandes qualités d'organisation, de transparence et d'intégrité, puisqu'elle ne fonctionne pas avec les menaces en démontrant une grande capacité d'écoute et un grand respect des personnes et des membres qu'elle représente, puisqu'elle entretient de très bonnes relations avec les employés du SEHY, puisqu'elle a le souci de trouver des solutions pour le plus grand nombre sans brimer les droits de personne, puisqu'elle a eu le souci que les procès-verbaux des réunions syndicales soient complets, clairs et transparents, puisqu'elle donne une importance égale à chaque élu du Conseil d'administration lors des réunions, qu'elle les

consulte et qu'elle les respecte peu importe leur position, et ce, dans toutes les décisions, puisqu'elle a su gérer avec rigueur, transparence et honnêteté les fonds du SEHY, puisqu'elle s'est battue et se bat toujours contre la violence et l'intimidation envers les enseignants dans nos écoles, c'est sans hésitation que je voterai pour Michèle Marcotte pour nous représenter à la tête du SEHY au cours des deux prochaines années.

Étienne Benoît, premier vice-président

Présentation de ma candidature au poste de présidence

Chers collègues,

Par la présente, je souhaite vous annoncer que j'ai décidé de poser ma candidature au poste de présidente du SEHY pour le prochain mandat de deux ans.

Je suis arrivée au poste de présidence en juillet dernier de façon précipitée à la demande du président d'alors, M. Luc Lajoie. J'ai, avec les membres du Conseil d'administration et l'équipe du bureau, relevé, de mon mieux, le défi de vous représenter, de défendre vos droits et de faire valoir vos intérêts. J'ai évidemment dû beaucoup apprendre et je suis consciente de l'expérience qu'il me reste à acquérir.

Après cette première année, j'ai été en mesure, avec mon équipe, de faire la promotion et la valorisation de notre profession lors de différents événements médiatiques, de participer, dans le respect des enseignants concernés, au transfert de clientèle et aux affectations qui s'y rattachent, de mettre de l'avant les discussions sur l'état de la pédagogie dans nos classes, de contester les prétentions de la CSVDC quant à la méthode d'élaboration des PI et de mettre de l'avant les moyens dont nous disposons pour assurer un climat moins violent dans nos écoles.

Malgré les oppositions féroces des derniers temps, j'ai proposé, tout au long de cette

année, une vision différente de la vie syndicale, de la défense et du maintien de nos droits basée sur la discussion, l'ouverture, le respect et l'échange. J'ai ainsi été en mesure de rétablir des rapports de travail respectueux avec notre fédération et ses syndicats affiliés ainsi qu'avec notre employeur. Je ne crois pas que les rapports de force, l'intimidation et les menaces doivent faire partie constante de nos pratiques. Par mon approche, j'ai, par exemple, été en mesure de faire accepter par la FAE une proposition qui vise à demander à la partie patronale de reconnaître l'école Saint-Eugène comme école défavorisée et toutes les écoles semblables pour toute la province. Ce problème connu depuis 2005

Présentation de ma candidature au poste de présidence (suite)

n'avait toujours pas trouvé de façon d'être entendu et défendu par les différentes fédérations enseignantes jusqu'ici.

Lors de ma récente tournée d'écoles, j'ai été à même d'entendre vos réflexions et vos commentaires sur votre quotidien. C'est sur ces bases que mes représentations et mes interventions ont porté depuis et porteront dans les deux prochaines années. Ma

priorité restera la qualité de vie dans vos classes et l'aide dont vous pouvez avoir besoin pour le maintien de vos conditions d'exercice.

Je crois que c'est de solidarité dans la collégialité que nous aurons besoin ces prochaines années, l'alourdissement généralisé de la tâche, l'intégration des élèves EHDAA, l'augmentation des élèves à risque et les compressions budgétaires qui se multi-

plient étant des constantes contre lesquelles nous devons collectivement réapprendre à nous défendre en imposant fermement nos limites.

Ainsi, j'espère vous voir nombreux à l'assemblée générale du 24 mai prochain pour venir appuyer ma candidature au poste de présidente du SEHY.

Michèle Marcotte, présidente

Appui à Michèle Marcotte

Chers collègues,

Au cours des derniers mois, M^{me} Marcotte s'est distinguée par son leadership et son souci du travail bien fait, notamment dans la poursuite des dossiers des ententes locale et nationale déjà bien entamés par M. Luc Lajoie. En plus de s'arrimer

avec la nouvelle équipe à la tête de la Commission scolaire, elle a su s'approprier des tâches quotidiennes qui animent notre organisation syndicale. Engagée et dévouée, elle présente toutes les qualités pour relever avec succès ses nombreux défis. C'est pourquoi j'appuierai la candidature de

M^{me} Michèle Marcotte à titre de présidente du SEHY lors de l'assemblée générale du 24 mai prochain.

Au plaisir de vous y retrouver!

Mario Cornellier, premier directeur (EDA-FP)

Élections au poste de présidence du SEHY

Chères collègues,
Chers collègues,

Dans l'Éclair du mois d'avril dernier, j'ai présenté ma candidature au poste de présidence du SEHY. Comme il y aura élection pour ce poste et qu'on m'a offert une nouvelle tribune dans la présente pour faire valoir ma candidature, je saisis la balle au bond. Je vous expliquerai donc les grandes lignes de mon cheminement syndical.

En 2000, j'ai été suspendu sans solde pour cinq jours par mon employeur pour manque de loyauté envers lui en vertu du Code civil du Québec.

Comme j'étais persuadé de la justesse de ma cause, je me suis présenté au SEHY pour demander le dépôt d'un grief en vue de contester cette mesure disciplinaire. Pour toute réponse, on m'a indiqué au SEHY à l'époque que j'avais eu ce que je méritais, que le Code civil du Québec interdisait qu'on se fasse justice soi-même (ce que j'avais fait selon l'interprétation du SEHY), que le SEHY ne pouvait donc rien faire pour moi en conséquence. J'ai donc dû forcer le SEHY à déposer ce grief et à prendre ma défense, surveillant leur travail pas à pas dans l'ensemble du processus. Le résultat fut que, en décembre 2002,

complètement à l'opposé de la première évaluation du SEHY, l'arbitre Denis Nadeau rendait la décision 7376 où il obligeait la CSVDC à me rembourser mes cinq jours de salaire plus les intérêts, me donnant raison en grande partie dans cette histoire. Cette victoire ne fut pas importante seulement pour moi-même. Elle le fut aussi pour l'ensemble des profs de la province en ce sens que, sur la base de cette décision ainsi que d'autres qui ont suivi, un nouveau principe a maintenant cours en éducation aujourd'hui. Ce principe, c'est que le premier devoir de loyauté d'un enseignant se trouve envers ses élèves

Élections au poste de présidence du SEHY (suite)

avant d'être envers son employeur. À ma connaissance, ce principe est toujours défendu, pour le plus grand bénéfice des profs et de leurs élèves.

À mon arrivée en poste au SEHY en juillet 2003, le tout premier dossier que j'ai eu à traiter fut celui d'un enseignant qui avait été congédié injustement, et ce, avec l'aval du SEHY de surcroît. Une simple rencontre avec quatre représentants de la CSVDC, rencontre où je leur avais exposé les faiblesses de leurs arguments et de leurs démarches dans ce dossier, avait suffi pour renverser la vapeur et obtenir la réinté-

gration de cet enseignant dans un poste que l'employeur lui avait offert et qu'il avait accepté. Et de nombreux autres dossiers encore entre 2003 et 2008...

Au moment d'écrire ces lignes, je vous assure que, sur la base des quelques informations que je possède, le contenu du texte que j'ai présenté dans l'Éclair d'avril est toujours très pertinent. En présentant ma candidature au poste de la présidence du SEHY aujourd'hui comme ce fut le cas en 2003, le seul et unique but que je poursuis est l'avancement de la cause de la défense et de la promotion des conditions de travail

de l'ensemble des enseignantes et enseignants membres du SEHY. Et j'ai bien l'intention, si je suis élu président, de travailler à cette cause avec le même acharnement et la même détermination que je m'y suis employé alors que j'occupais ce poste de 2003 à 2008.

Dans l'espoir de vous retrouver en grand nombre à l'assemblée générale du 24 mai prochain, je vous transmets mes plus cordiales salutations syndicales.

Éric Bédard, enseignant

Précisions relatives à la suspension de M. Bédard en 2000

Monsieur Éric Bédard a été suspendu en fin de journée le lundi 27 novembre 2000. Le grief est daté du lundi 11 décembre 2000. Aucun enseignant n'a dû me forcer à contester une mesure disci-

plinaire dans toute ma carrière.

Il est vrai que la question soulevée était difficile et que la victoire n'était pas assurée, mais c'est un grief que j'ai eu

le plaisir de plaider et de gagner.

Marcel Bédard, conseiller en relations du travail

Élections au poste de deuxième vice-présidence

Chers membres du SEHY,

Je me nomme Luc Lajoie. Je suis enseignant en formation professionnelle depuis huit ans. Je désire être de nouveau élu au poste de la deuxième vice-présidence.

Au cours des dernières années, j'ai occupé différents postes au Conseil d'administration du SEHY. Mon premier poste fut celui de directeur de la formation professionnelle. Par la suite, j'ai occupé le poste de la deuxième vice-présidence. Ensuite, j'ai été président en remplaçant, pendant quelques mois, le président qui était en congé de paternité. L'année

suivante, tout en accomplissant le rôle de la deuxième vice-présidence, j'ai remplacé pendant quelques mois le premier vice-président qui a quitté son poste pour un congé de paternité. De septembre 2008 au mois de juin 2010, j'ai occupé le poste de la présidence du SEHY. Finalement, cette année, j'occupe le poste de la deuxième vice-présidence, poste que je convoite de nouveau.

Au fil de toutes ces années, j'ai toujours travaillé en ayant qu'un seul but en tête, soit celui de travailler dans l'intérêt de tous les membres du SEHY. J'ai eu plusieurs occasions de vous le démontrer grâce au travail

accompli ainsi qu'aux résultats obtenus. Prenons, par exemple, la dernière négociation locale lors de laquelle j'étais le porte-parole et dont vous avez voté en faveur de celle-ci à plus de 95 %.

Je présente ma candidature parce que j'ai à cœur les enseignantes et les enseignants et que je désire continuer à travailler afin que nos conditions de travail s'améliorent.

Venez voter en grand nombre!

Luc Lajoie, deuxième vice-président du SEHY

Élections à l'assemblée générale du 24 mai

À la lecture de cette édition spéciale de l'Éclair, vous constatez que des élections aux postes de présidence et de deuxième vice-présidence du SEHY auront lieu lors de l'assemblée générale du mardi 24 mai 2011 qui se déroulera à l'auditorium de l'école secondaire de la Haute-Ville à partir de 18 h 30.

À la lecture des pages précédentes, vous avez également constaté que Michèle Marcotte et Éric Bédard convoitent le poste de présidence.

De plus, Luc Lajoie a posé sa candidature au poste de deuxième vice-présidence, tout comme Marc-André Lalonde, délégué syndical à l'école

secondaire de la Haute-Ville.

Nous vous invitons à venir voter en grand nombre le 24 mai prochain afin d'élire vos candidats favoris.

La parole aux membres

Cet espace vous est réservé : faites-nous parvenir vos textes d'opinion à info@sehy.qc.ca.



Pour nous joindre

Présidence

[Michèle Marcotte](mailto:michelemarcotte@sehy.qc.ca) : michelemarcotte@sehy.qc.ca

Relations du travail

[Marcel Bédard](mailto:marcelbedard@sehy.qc.ca) : marcelbedard@sehy.qc.ca

[Julie Labrecque](mailto:julielabrecque@sehy.qc.ca) : julielabrecque@sehy.qc.ca

Le Secrétariat : de 8 h 30 à 12 h - 13 h à 16 h 30

Téléphone: 450-375-3521

Sans frais: 1-877-293-3521

Télécopieur: 450-375-0407

Site Web du SEHY :

www.sehy.qc.ca

Courriel : info@sehy.qc.ca



Dates à retenir :

- **18 mai 2011 : Conseil fédératif de négociation à Granby**
- **19 et 20 mai 2011 : Conseil fédératif à Granby**
- **24 mai 2011 : Assemblée générale du SEHY à 18 h 30 à l'école secondaire de la Haute-Ville**
- **16 et 17 juin 2011 : Conseil fédératif à Gatineau**

Vous pouvez nous faire parvenir vos questions et vos commentaires à info@sehy.qc.ca.

*Conception graphique par
Mathieu Brodeur, Mylène
Normand et Gabriel Plante*

*Correction et mise en page par
Marie-Ève Picard*



Soyez à l'affût de toutes les nouveautés sur la Conférence du SEHY sur First Class!